

## **Code de conduite – Atelier La Patente**

**En tant que membres-propriétaires, nous partageons la responsabilité d'un environnement sain, sécuritaire et coopératif. Ce code s'applique dans les lieux physiques et virtuels de La Patente.**

---

### **Nos engagements**

#### **Respect et bienveillance**

Nous traitons chaque personne avec respect, sans discrimination ni jugement.

#### **Sécurité**

Nous suivons rigoureusement les consignes de sécurité et signalons tout risque.

#### **Collaboration**

Nous partageons nos savoirs et favorisons l'entraide dans une ambiance d'apprentissage.

#### **Éthique et intégrité**

Nous agissons de façon responsable et alignée avec les valeurs de la coopérative.

#### **Gestion des déchets**

Nous recyclons, réduisons et rapportons nos rebuts lorsque possible, pour limiter les déplacements à l'éco-centre.

#### **Entretien et implication**

Chaque membre est responsable de la propreté, de la sécurité et du bon fonctionnement des lieux. Ce que vous ne faites pas, un autre devra le faire. Respectons le travail – souvent bénévole – des autres.

#### **Communication ouverte**

Nous privilégions les échanges honnêtes, respectueux et constructifs.

---

### **Comportements non tolérés**

- Harcèlement, discrimination ou intimidation
- Violence verbale ou physique
- Manquement aux règles de sécurité
- Perturbation du bon fonctionnement de la coopérative
- Négligence dans l'entretien des espaces utilisés

---

## **En cas de non-respect**

### **1. Intervention verbale**

*Par un membre, un coresponsable ou la personne à l'accueil.*

### **2. Avertissement écrit**

*Envoyé par courriel pour vous sensibiliser au comportement à corriger.*

### **3. Frais de ménage**

*Des frais peuvent être appliqués si votre espace de travail n'a pas été laissé propre après utilisation. Si applicable*

### **4. Obligation de formation**

*Après deux avertissements écrits pour des comportements non sécuritaires, vous devrez suivre la formation sécurité pour conserver l'accès aux ateliers. Si applicable*

### **5. Suspension ou expulsion**

*Le conseil d'administration peut suspendre ou expulser un membre selon les règlements généraux et la Loi sur les coopératives.*

### **6. Messages irrespectueux**

*Les messages écrits sur les espaces virtuels de la Patente et qui contreviennent au code de conduite seront retirés. En cas de récidive, les contrevenants seront exclus des plateformes concernées.*

---

## **Suivi et amélioration continue**

Nous révisons régulièrement notre code et nos pratiques pour répondre aux besoins évolutifs de nos membres.

**Ensemble, créons un lieu accueillant, responsable et durable.**